

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2018**

Délibération
n° 2018.05.142

**Affectation Compte
Administratif 2017 :
budget annexe
assainissement
collectif**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Daniëlle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Daniëlle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Catherine BREARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2018**DELIBERATION
N° 2018.05.142**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

AFFECTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire a par délibération n° 31 du 15 mars 2018 approuvé la reprise anticipée des résultats de 2017 au budget primitif de 2018.

Vu la concordance du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2017 et ainsi que le prévoit le code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire M49, l'excédent d'exploitation de 2017 doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat est affecté librement soit en section d'investissement au titre d'une dotation complémentaire soit en section de fonctionnement.

Il convient de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les résultats par section.

Budget annexe Assainissement collectif

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2017
Résultat d'investissement de l'exercice	- 1 745 682,49 €
Résultat antérieur reporté d'investissement	826 168,49 €
Résultat de clôture d'investissement	- 919 514,00 €
Solde des dépenses et recettes reportées	- 2 397 232,34 €
Résultat définitif de la section d'investissement ou besoin de financement (si négatif)	- 3 316 746,34 €

SECTION D'EXPLOITATION	CA 2017
Résultat d'exploitation de l'exercice	2 404 164,87 €
Résultat antérieur reporté d'exploitation	2 073 958,61 €
Résultat de clôture d'exploitation	4 478 123,48 €

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Je vous propose d'en débattre et :

D'AFFECTER en section d'investissement la somme de **3 316 746,34 €** nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant a été repris en recette d'investissement au budget primitif 2018 à **l'article 1068 : réserves**

DE CONSERVER en section d'exploitation la somme de **1 161 377,14 €** Ce montant a été repris en recette d'exploitation au budget primitif 2018 à l'**article 002** : Résultat d'exploitation reporté.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 06 juin 2018